

Déclaration d'utilisation concernant l'accès à la prévoyance du personnel online

Utilisateur

Prénom: **Nom:**

Personne soussignée

Nom de l'entreprise:

Rue:

NPA, lieu:

Contrat:

La personne soussignée confirme avoir pris connaissance des conditions qui suivent et s'engage à les respecter dans leur intégralité. Elle assure déléguer par écrit les présentes dispositions à l'utilisateur et s'engage en plus à se porter garante pour le comportement de l'utilisateur comme s'il s'agissait de son propre comportement.

Lieu, date: **Cachet:**

Signature(s) juridiquement valable(s):

.....

Merci d'envoyer la déclaration d'utilisation signée
et entièrement remplie à:

PAX Assurances
Case postale
4002 Bâle

La PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA et la PAX, Fondation collective LPP, toutes deux domiciliées à 4002 Bâle, Aeschenplatz 13, ci-après regroupées sous la dénomination commune **PAX**, accordent à l'**utilisateur** cité ci-dessus en tant que salarié / mandataire et délégataire de la **personne soussignée** (cf. ci-dessus), l'accès à distance par Internet aux applications Web énumérées exhaustivement au chiffre 14 qui suit. Les conditions suivantes s'appliquent à l'utilisation des applications Web auxquelles il est accédé à distance par Internet:

1. Autorisation d'accès

L'utilisateur reçoit un token (appareil de lecture de code) qui lui permet l'accès à l'application (aux applications) Web. L'identification individuelle de l'utilisateur et un mot de passe initial pour l'utilisation de la / des application/s Web énumérée/s sont communiqués séparément à l'utilisateur. Le mot de passe initial doit être modifié lors du premier accès au système et ensuite à intervalles réguliers.

L'utilisateur qui s'identifie selon les critères cités ci-dessus et a accès au système est considéré par la PAX comme utilisateur autorisé. Toutes les transactions qu'il effectue sont notamment considérées par la PAX comme volontés déclarées de la personne soussignée, juridiquement valables, et traitées en conséquence.

2. Obligations de diligence de l'utilisateur

La personne soussignée s'engage à veiller à ce que l'utilisateur traite avec soin l'accès à distance aux applications Web et prend les mesures qui s'imposent pour éviter une utilisation abusive. La personne soussignée s'engage notamment à inciter l'utilisateur à

- utiliser le token de façon exclusivement personnelle ; il est expressément interdit de le transmettre à des tiers ;
- conserver le token séparément de l'identification de l'utilisateur et du mot de passe et protégé d'éventuelles pertes dues au vol, etc. ;
- signaler immédiatement à la PAX une éventuelle perte du token ;
- utiliser l'accès à distance uniquement dans le cadre de l'objectif faisant l'objet du contrat ;
- n'accorder aucun accès à l'application / aux applications Web à des tiers ;
- saisir des données dans l'application / les applications uniquement dans les limites de l'autorisation que lui a donnée le détenteur du secret (la personne concernée) ;
- ne transférer aucune donnée sur des supports de données de tiers ;
- ne pas utiliser des données récupérées par l'accès à distance à des fins allant à l'encontre des intérêts de la PAX ou de ses clients ;
- rendre le token à la PAX sans y avoir été invité lorsque le présent service prendra fin.

3. Communication de données

La personne soussignée s'engage à exiger de l'utilisateur qui peut accéder à une/des application/s Web lui permettant de procéder à des communications et à des mutations et lui permettant notamment d'accéder au portefeuille d'assurés actifs et de bénéficiaires de prestations géré dans le cadre du contrat d'adhésion, d'établir ses communications avec la diligence qui s'impose.

La personne soussignée prend connaissance du fait que le traitement des communications ne peut pas toujours être effectué immédiatement, mais qu'il peut, au contraire, prendre un ou plusieurs jours ouvrés pour des raisons d'ordre technique ou organisationnel.

Dans la mesure où l'utilisateur agit sur ordre d'un client, l'accès aux données du contrat d'adhésion concerné ne lui est accordé qu'à condition qu'il soumette à la PAX une procuration correspondante du client.

4. Protection des données

La personne soussignée confirme connaître les dispositions légales concernant la protection des données et s'engage à prendre les mesures qui s'imposent afin de garantir leur strict respect. Il traitera notamment toutes les données personnelles qui lui seront accessibles à lui-même ou à l'utilisateur grâce à l'accès à distance conformément aux dispositions légales concernant la protection des données. Un traitement des données, notamment le fait de se procurer, de conserver, d'utiliser, de modifier, de divulguer, d'archiver, de détruire, est uniquement autorisé dans le cadre de ce qui fait l'objet du contrat et uniquement dans les limites de l'autorisation qu'a donné le détenteur du secret (la personne concernée) à la personne soussignée ou à l'utilisateur. Les données doivent être protégées de l'accès par des personnes non autorisées au moyen de mesures techniques et organisationnelles.

La personne soussignée s'engage à ne communiquer aucune donnée vers l'étranger sans l'accord écrit préalable de la PAX. La consultation de données depuis l'étranger peut également être considérée comme communication de données vers l'étranger.

La personne soussignée prend connaissance du fait que la violation des dispositions concernant la protection des données conformément à la Loi fédérale sur la protection des données (LPD), au Code pénal suisse et à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) est passible d'une peine et peut entraîner une responsabilité de droit civil vis-à-vis de la PAX. Elle s'engage à soutenir la PAX du mieux possible si la responsabilité de celle-ci, celle d'une des sociétés du groupe ou de l'une des fondations collectives qu'elle gère est mise en cause pour un acte ou une omission de la personne soussignée ou de l'utilisateur.

5. Secret d'affaires et secret d'exploitation

Tous les faits, informations et connaissances qui ne sont pas de notoriété publique ou qui ont été expressément désignés comme étant secrets par la PAX sont réputés secrets d'affaires et d'exploitation de la PAX. La personne soussignée s'engage à garder rigoureusement confidentiels les secrets d'affaires et d'exploitation de la PAX. En cas de doutes quant à la confidentialité d'une information ou d'un fait dont elle a eu connaissance, la personne soussignée est tenue au secret et peut se renseigner par écrit auprès de la PAX sur la classification de l'information ou du fait dont elle a eu connaissance

6. Renseignements sur la situation financière

Les dispositions selon les chiffres 4 et 5 qui précèdent s'appliquent à toutes les données personnelles et notamment aux renseignements concernant la situation patrimoniale et le revenu. La personne soussignée s'engage notamment à garder le silence sur les montants investis par un client dans des produits de la PAX ainsi que sur le fait qu'une personne est cliente de la PAX.

7. Blocage de l'accès, interruptions de l'exploitation et erreurs de transmission

La PAX peut bloquer l'accès de l'utilisateur à tout moment et sans indication de raison. La PAX décline toute responsabilité pour d'éventuels dommages subis par la personne soussignée, l'utilisateur ou un client.

La PAX décline en outre toute responsabilité pour des dommages que la personne soussignée, l'utilisateur ou un client subirait en raison d'une erreur de transmission, de défauts techniques, d'une saturation, de coupures, de perturbations ainsi que d'interventions contraires à la loi sur les installations de télécommunication ou auprès des opérateurs de réseaux.

8. Sécurité de l'accès à Internet

La personne soussignée sait que les données, bien que codées selon des normes reconnues, sont transmises par un réseau publiquement accessible. La personne soussignée confirme explicitement qu'elle est consciente des risques encourus pouvant résulter de manipulations et d'une utilisation frauduleuse de l'identité de l'utilisateur ainsi que du token. Elle prend notamment connaissance du fait qu'il est possible de conclure à une relation commerciale existant entre la PAX et la personne soussignée malgré l'encodage.

9. Propriété

Le token ainsi que d'autres auxiliaires électroniques remis par la PAX sont uniquement confiés pour une utilisation conforme au contrat et demeurent la propriété de la PAX.

10. Modifications des conditions et de l'offre

La PAX se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions ainsi que les applications Web. Une modification de ce genre est communiquée à la personne soussignée de manière appropriée. La personne soussignée accepte tacitement cette modification par l'utilisation consécutive de l'offre Internet par l'utilisateur.

L'utilisateur ne peut accéder aux applications Web qui ne sont pas énumérées au chiffre 14 qui suit que sur la base d'une autorisation écrite de la PAX.

11. Durée / résiliation

La présente offre de services est mise à disposition pour une durée indéterminée. Une résiliation peut être effectuée à tout moment sans préavis. La résiliation doit être exprimée par écrit et prend effet au moment de la réception par la partie opposée.

L'offre de services devient en outre automatiquement caduque en cas d'annulation des rapports de base existant entre les parties (contrat de courtiers, contrat d'adhésion à une fondation collective, etc.) au moment où ceux-ci prennent fin.

La résiliation de la présente offre de services ne touche en aucune manière d'autres rapports contractuels et leurs conditions en matière de résiliation.

Les dispositions relatives à la protection des données et au secret de la déclaration d'utilisation perdurent également après extinction de l'offre de services.

12. Déclarations d'utilisation existantes

La présente déclaration d'utilisation annule et remplace d'autres déclarations d'utilisation ayant éventuellement existé préalablement.

13. Droit applicable / for

Concernant la présente déclaration d'utilisation, c'est le droit suisse qui est applicable. **Le for exclusif est Bâle.**

14. Application(s) Web concernée(s) par l'autorisation d'accès

- Prévoyance du personnel online

15. Numéro du token

..... (merci de ne rien inscrire – le numéro de token est attribué par la PAX)